LAURENT VALDIGUIÉ

Fetiche45

LES AUTRES VIES DE DOMINIQUE PELICOT

SEUIL

Il est rappelé que Dominique Pelicot bénéficie de la présomption d'innocence concernant les affaires non élucidées citées dans le présent ouvrage.

FÉTICHE 45

LAURENT VALDIGUIÉ

FÉTICHE 45

ÉDITIONS DU SEUIL
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e^

ISBN 978-2-02-160090-2

© Éditions du Seuil, mai 2025

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

À Laura

« Ce qui semble fasciner beaucoup de tueurs en série, c'est leur emprise sur le passage de la vie à la mort. Le temps est suspendu. La victime est souvent évanouie, sans que l'on sache s'il s'agit d'un coït *ante* ou *post mortem*. »

Daniel Zagury
« Les *serial killers*
sont-ils des tueurs sadiques ? »,
in *Revue française de psychanalyse*, 2002.

Avant-propos

À l'annonce du verdict, dans son box, Dominique Pelicot se met à pleurer. Vingt ans de détention, assortis d'une période de sûreté des deux tiers, l'homme de 72 ans a peu de chance de fouler à nouveau un jour le sable chaud d'une plage d'été.

Clap de fin du procès de Mazan.

En face de lui, sa femme Gisèle est muette. Caroline, sa fille, a le masque de la colère. Trois mois plus tard, elle déposera plainte pour viol contre son père[1]. La famille est venue au complet : le fils cadet Florian, qui doute de sa paternité, et le fils aîné David, avec un de ses enfants, un jeune ado un peu perdu, pour qu'il aperçoive une dernière fois ce grand-père coupable. Chacun, à sa façon, est venu dire adieu à l'empereur des pervers.

Dehors, dans la salle des pas perdus du tribunal d'Avignon, pleine à craquer, une tour de Babel de journalistes. Près de 300 professionnels dont 80 étrangers, dans toutes les langues, annoncent en direct le verdict de ce procès hors norme.

Cinquante hommes ont été condamnés avec Dominique

1. Plainte déposée le 5 mars 2025.

Pelicot. Ceux qui étaient encore libres sont arrivés le matin avec leur petit baluchon, rempli de vêtements chauds, tee-shirts, chaussettes et serviettes, en prévision de leur incarcération certaine. Tous portent un bas de survêtement, plus facile à baisser pour les fouilles à corps. Pas de ceinture, elles sont interdites.

Inspectés en public les uns après les autres par les policiers devant une forêt de caméras, les prévenus s'efforcent de ne croiser aucun regard. Ce spectacle a quelque chose d'obscène, comme le sont souvent ces audiences judiciaires, où des hommes et des femmes, victimes ou bourreaux, sont mis à nu, offerts à nos regards dans une intimité aussi folle que silencieuse.

La participation voyeuriste des journalistes à tout cela n'est-elle pas, aussi, un triste spectacle ? La chronique judiciaire est un petit monde où chacun pense rentrer intact à la maison comme s'il ne s'était rien passé. Mais aucune vie n'est étanche. Pas même celles des journalistes, flics, juges ou médecins. Le malheur est contagieux. La poisse des autres colle au moral, comme une glue invisible aux chairs intérieures.

J'observe ces hommes monter pour la dernière fois les marches du palais de justice d'Avignon. Ils font pitié. Piteux, ils passent le portique de sécurité du tribunal pour acquitter le prix judiciaire de ces messes noires du sexe que leur grand prêtre Pelicot leur avait vendues à crédit. Eux qui croyaient jouir à l'œil vont payer en années d'isolement ces minutes volées à la conscience de Gisèle.

Ce matin, la plupart ont l'air penauds et résignés à la fois. D'autres se cachent derrière un vieux masque du temps du Covid pour se planquer les quelques centimètres de peau du visage. Il ne reste que leurs yeux.

Certains lancent des regards de haine. S'il n'y avait pas tant

de policiers, des poings voleraient. Flotte une atmosphère fiévreuse. À l'exception de six d'entre eux, condamnés à des peines déjà purgées, ou dans l'attente d'une détention ultérieure, tous passeront la nuit suivante en prison.

Gisèle Pelicot traverse le hall sans donner l'impression de marcher. Elle flotte sur une mer de caméras et d'appareils photo, comme une madone.

Dominique Pelicot, quant à lui, pleure.

Impossible de ne pas me souvenir, quelques années plus tôt, des larmes d'un autre box.

Nordahl Lelandais, lors de ses deux procès, celui pour le meurtre du caporal Noyer, et celui pour le meurtre de la petite Maëlys, a beaucoup pleuré lui aussi.

Le spectacle de quelqu'un qui pleure est toujours un test d'empathie. Les larmes des autres peuvent être contagieuses, en signe de compassion. Ou pas. Au procès des attentats de Paris et du Bataclan, certaines victimes, allez savoir pourquoi, faisaient chavirer la salle entière, moi compris. D'autres, avec des mots quasi identiques pourtant, ne suscitaient pas les mêmes élans d'émotion.

Il n'y a pas que les victimes qui peuvent tirer des larmes dans un tribunal. Les coupables aussi peuvent émouvoir. Au moment d'être engloutis par la prison, des types abjects peuvent être touchants, même dans leur malheur.

Mais Nordahl Lelandais ne m'a jamais fait pleurer. À son second procès, c'est le chagrin de la mère de Maëlys, infini autant que contagieux, qui chavire la salle. Dès qu'elle prend la parole, cherchant ses mots, les cœurs se figent. En face d'elle, dans son box, l'air bien mis, Nordahl Lelandais s'efforce de rester silencieux. Mensonges piteux, fausses excuses, ses larmes ont des airs de pleurnicheries infantiles. La plupart

des types dans son genre n'avouent jamais rien, emmurés avec eux-mêmes dans l'intimité de leurs crimes. Que penser alors des aveux empressés de Dominique Pelicot ?

Je me souviens d'un soir de ce second procès Lelandais. Une gendarme est à la barre depuis un long moment. C'est elle qui a expertisé les restes de la fillette retrouvés au pied d'un rocher en forêt. Dévoré par les bêtes de la nuit, en moins de six mois, il ne restait déjà presque rien du corps de Maëlys.

Une chemise blanche d'un jour de noce, lacérée en pointillé. Des touffes de cheveux, une natte et une chaussure. Depuis de longues minutes, la gendarme scientifique explique que selon elle un objet tranchant, peut-être un couteau, un cutter ou des ciseaux, est l'arme probablement à l'origine des marques sur le chemisier. Mais le tribunal paraît ne pas se soucier de ces trous minuscules sur un vieux tissu taché. Il veut simplement savoir comment a été tuée la petite fille.

La gendarme n'en sait rien. Il faut bien s'y résoudre.

De coups. Étranglée ou poignardée, finalement qu'importe.

A-t-elle été violée ? Probablement.

Dans son box, Nordahl Lelandais seul sait, comme toujours.

Derrière la vitre, la tête baissée, il reconnaît au compte-gouttes avoir donné des coups. Mais les petits gestes qu'il mime n'ont jamais tué personne.

La gendarme ne paraît d'aucune utilité. Sauf qu'elle tient à dire autre chose. Quelque chose qui ce soir ne paraît intéresser personne, mais qui, selon elle, a de l'importance. La présidente la laisse poursuivre. Des cheveux de la petite fille, on le voit très bien au microscope, explique-t-elle, ont été retrouvés coupés à leurs deux extrémités.

Personne dans la salle d'audience ne devine l'importance d'un détail pareil au milieu de l'océan d'incertitude qu'est

le crime de cette petite fille. Alain Jakubowicz, l'avocat de Lelandais, semble découvrir lui aussi, en même temps que tout le monde, le résultat de cette expertise de gendarmerie scientifique.

L'avocat improvise une explication. C'est bien la seule fois des deux procès Nordahl Lelandais que ce redoutable pénaliste prend une initiative sur un terrain inconnu. Mais il se lance et imagine à haute voix : Maëlys étant allée chez le coiffeur pour la noce, des cheveux coupés ont dû se retrouver prisonniers de sa natte ! Pas de quoi en faire toute une histoire.

L'explication est plausible. Mais l'avocat aurait mieux fait de se taire. La présidente de la cour d'assises, la curiosité enfin piquée, appelle la mère de Maëlys à la barre et lui demande confirmation. « Oui, ma fille est bien allée chez le coiffeur le matin du mariage mais elle a refusé qu'on lui coupe les cheveux, elle a juste été coiffée », précise celle, qui dans cette salle d'assises, est la seule que personne, pas même Alain Jakubowicz, n'oserait contredire. Pas de coupe chez le coiffeur donc.

Il ne reste donc qu'une seule explication à la présence de ces cheveux taillés à leurs deux extrémités, observées par le microscope de la gendarmerie : en déposant son corps, Nordahl Lelandais lui a coupé des mèches.

Cet élément, qui a pourtant occupé la gendarmerie scientifique pendant des jours, a été jugé négligeable par le juge d'instruction chargée de l'enquête. De fait, il ne figure ni dans l'arrêt de mise en accusation ni dans les réquisitions du parquet. Alors que diable pouvait bien signifier ce geste du tueur ?

Le soir tombe sur ce second procès. À la sortie du tribunal,

je cours après la gendarme. Je veux être sûr d'avoir bien compris. Méfiante, elle demande à voir ma carte de presse. Je lui montre. Elle confirme, j'avais bien compris. Nordahl Lelandais avait bel et bien coupé des mèches en déposant le corps.

Mais pourquoi ? Pourquoi avait-il pris soin, dans le creux de cette nuit de noces qu'il venait d'ensanglanter, de prélever des cheveux de sa suppliciée, au pied de ce rocher perdu dans la forêt noire ? Avec le risque de se faire attraper, lui qui a pris dès le lendemain tant de précautions pour nettoyer sa voiture afin d'effacer toute trace d'ADN de la fillette ? Pourquoi se balader avec des mèches ? Et qu'en a-t-il fait ?

Aucune de ces questions n'a été posée dans la salle d'audience. Le lendemain au téléphone, Daniel Zagury m'écoute gentiment. Ce psychiatre, expert auprès des tribunaux, est un mélange de gentillesse, d'humour et de sérieux. Il est surtout un puits de connaissance de ces individus basculés du côté obscur.

« Ne me citez pas dans votre article, je ne veux pas donner d'avis dans un dossier que je ne connais pas, mais de façon générale, un tueur qui quitte sa victime en emportant un souvenir, en l'espèce une mèche de cheveux, on peut penser que c'est une habitude. C'est surtout une forme de fétichisme… Il garde quelque chose de sa victime pour revivre le plaisir de son meurtre, ou s'en souvenir comme étant celui qui déjoue toutes les enquêtes contre lui. »

Comment l'importance de ce détail a-t-elle pu échapper à tant de monde ? Nordahl Lelandais a été jugé pour deux crimes séparément. Dans les deux dossiers, celui du caporal Noyer et celui de la petite Maëlys, il n'a lâché aux enquêteurs que des bribes, au fur et à mesure de leurs découvertes. Exclusivement quand il était coincé et ne pouvait faire autrement.

Premier facteur chance. Le soir du meurtre, en revenant à sa voiture dans la forêt, Lelandais tourne le commutateur de phares de son Audi. Ce faisant, il dépose sur le bouton un ADN de la fillette mélangé au sien. Le lendemain, quand il nettoie toute sa voiture au karcher, le tueur évite d'asperger le bouton des phares. Il sait que Maëlys ne l'a jamais touché. Les experts du colonel Pham Hoai trouvent l'ADN mélangé. Cette découverte lui vaut son arrestation. Mais ne déclenche pas ses aveux. Nordahl Lelandais tient encore bon dans les dénégations.

Plusieurs mois après, la juge de Grenoble, se projetant une énième fois la vidéo du nettoyage de la voiture, réclame aux gendarmes du colonel Pham Hoai une nouvelle expertise « de la partie arrière gauche du coffre ». Il semble à la magistrate, suivant son intuition, que son suspect passe plus de temps que de besoin sur cette zone. Or le coffre de ce modèle de voiture contient deux fentes de part et autre, dans lesquelles se loge un anneau extractible.

Deuxième facteur chance. Le soir du meurtre, Nordahl Lelandais dépose Maëlys, ensanglantée, frappée au visage, la tête côté gauche du coffre. Du sang coule dans cette minuscule fente, le long de l'anneau gauche. Il a ensuite coagulé sur la tôle de la voiture. Le lendemain, l'eau du karcher l'a en grande partie nettoyé. Mais pas entièrement.

Les gendarmes, à la demande de la juge, démontent les protections plastiques de la voiture. Ils tombent sur la petite goutte restante. Quatre heures plus tard, le séquenceur ADN valide qu'il s'agit du sang de la fillette. « Sans la goutte de sang, je le faisais acquitter », a lancé Alain Jakubowicz au lendemain du procès[1].

1. Entretien de l'auteur avec Alain Jakubowicz, *Marianne*, 21 février 2022.

Ces épisodes donnent le vertige. Ces tueurs ne craquent jamais, n'avouent rien, et ne tombent que si la chance les abandonne.

L'expression « tueur en série » est réservée à ceux qui ont tué à trois reprises au moins. Les gendarmes et les magistrats l'ont supposé, dans le cas de l'assassin de Maëlys. Ils ont ouvert des dizaines de dossiers, ont lancé une cellule « Ariane ». Rien. Rien n'a permis de raccrocher Nordahl Lelandais à d'autres crimes.

Mais une autre réalité est apparue dans le sillage de toute l'affaire, flagrante. Obsédante. Sur la zone des Alpes où les gendarmes ont réveillé tous ces dossiers, une trentaine de disparitions demeurent sans explications rationnelles. Des hommes, des femmes, des jeunes, se sont volatilisés comme des bulles de savon, le plus souvent en plein jour. Sans jamais réapparaître et sans la moindre explication. Dans le jargon de la justice, ils s'appellent « les disparus ».

Certes, dans le lot, se cachent peut-être un ou deux cas de personnes qui ont voulu mettre les voiles et changer de vie ni vu ni connu. Mais il faut bien voir une autre évidence que personne ne veut admettre, au pays de Maigret, où la police judiciaire passe évidemment pour une des meilleures du monde : certaines de ces vies interrompues sont l'œuvre de tueurs inconnus.

Pour ces crimes de hasard, et quand le meurtrier a le loisir de faire disparaître un corps, les enquêteurs n'ont pas beaucoup de chances de leur côté. La réalité est là. Les taux d'élucidation des homicides en France ne cessent de baisser. Selon un rapport de la Cour des comptes de novembre 2018, il s'élevait à 70,3 % en 2016, contre 62,6 % en 2020.

Depuis 1987, et la première enquête criminelle résolue par

la science, en Angleterre, les techniques de police scientifique ont permis de résoudre des affaires à coup sûr. Mais, effet pervers, les tueurs ont compris qu'ils ne devaient pas laisser leur ADN sur la scène de crime. Voire, mieux encore, pas les corps de leurs victimes…

Nordahl Lelandais encore. En avril 2017, après l'avoir tué, il dépose le corps du caporal Noyer dans un taillis en bord d'une petite route de montagne, enneigée en hiver. Un coin de broussailles où aucun promeneur, aucun pêcheur, aucun ramasseur de champignons ne vient traîner ses guêtres. La nature et les bêtes de la nuit s'activent pour lui. En quelques mois à peine, il ne reste rien d'un corps laissé à l'air libre. Que le crâne.

De la même façon, Michel Fourniret a agi pendant plus de vingt ans en toute impunité. Il a fallu la chance qu'une fillette se libère de ses liens à l'arrière de sa camionnette, puis soit recueillie par une automobiliste qui passait par là, et que devant l'affolement de la gamine, elle suive la camionnette, relève sa plaque, et fonce au commissariat.

Au lendemain du procès Fourniret, Yves Charpenel, ancien magistrat à la Cour de cassation, ancien procureur général de Reims, rédige un rapport pour la Chancellerie, un *retex* disent les militaires, pour se pencher sur le fiasco d'une telle impunité. Le rapport Charpenel conseillait, dès 2007, de regrouper les enquêtes dès lors qu'il existait le moindre soupçon d'une sérialité. Cela n'a pas empêché les juges en charge de l'enquête sur le caporal Noyer, à Chambéry, et ceux sur la disparition de Maëlys, à Grenoble, de garder jalousement leur dossier.

Pour avoir suivi les deux procès, je considère comme évident que Nordahl Lelandais aurait été dans une posture bien plus

délicate face à une seule équipe de magistrats plutôt qu'à deux. Et face à une seule cour d'assises. Séparément, le mobile sexuel, d'abord vis-à-vis d'un homme, le caporal, ensuite d'une fillette, n'est pas évident. Cumulé, il saute aux yeux.

En France, nous ne savons pas traquer les tueurs en série. Nous baignons, à la télévision, dans la culture du criminel astucieux, et de l'enquêteur obstiné, mais le quotidien du crime dans l'Hexagone est aux antipodes des séries télévisées. Combien de tueurs tournent encore ? Aucune statistique ne permet d'évaluer ce nombre puisqu'on ignore le nombre de corps disparus, qui ne sont ni recensés, ni classés sérieusement.

Pourquoi a-t-il fallu attendre mars 2022 pour la création d'un pôle *cold case* ? Et pourquoi ce pôle *cold case*, avec ses trois magistrats qui manquent cruellement de greffiers, est-il si peu fourni ? Pourquoi de façon générale, les gendarmes et les policiers communiquent-ils si mal entre eux ? Avec des systèmes informatiques incompatibles ? Pourquoi les gendarmes ont-ils déserté les offices centraux, où ils sont censés travailler en commun avec la police sur les gros dossiers ? Pourquoi, pour les affaires d'évidence complexes, le juge d'instruction du coin, déjà submergé de dossiers du quotidien, est-il désigné avec un présupposé absurde selon lequel dans la magistrature, chacun sait tout faire ?

Autre certitude : un tueur en série est avant tout un grand dissimulateur. Un menteur. Un manipulateur. Pour ses proches, sa famille, sa maman, ses petites amies, ses frères et sœurs, c'est toujours un type ordinaire. Bon père, bon fils ou bon camarade. Nordahl Lelandais, aux yeux de ses copines, était un bon compagnon juste avec des besoins sexuels parfois envahissants. Les soirs de ses deux meurtres, il est établi que ses petites amies du moment avaient refusé ses avances.